

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 22 SEP. 2017

Dossier complet le : 22 SEP. 2017

N° d'enregistrement : FOH117POJ149

1. Intitulé du projet

Régularisation administrative de la société FELLMANN CARTONNAGES (Commune de SOULTZ - 68) au regard des ICPE suite à une évolution d'activité.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FELLMANN

Prénom Pascal

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FELLMANN CARTONNAGES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FELLMANN Pascal, Président

RCS / SIRET

4 2 0 6 3 9 3 8 7 0 0 0 2 6

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Installation classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2445-1 : Transformation du papier, carton. - Tonnages cartons transformés de 47,5 tonnes/ jour 2940-2 : Application, séchage de vernis, colle - Vernis appliqué : 219 Kilogramme / jour - Colle appliquée : 25 Kilogrammes / jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'une régularisation administrative d'un site existant et connu sous le régime de la Déclaration.

4.2 Objectifs du projet

Depuis le dossier de Déclaration, les activités sur le site ont évolué mais FELLMANN CARTONNAGES ne s'était pas interrogé sur l'impact de cette évolution sur sa situation administrative lors de cette évolution ; un point précis a été initié depuis quelques mois et la présente démarche a pour objectif la régularisation administrative du site au regard de la réglementation des ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune opération constructive n'a été réalisée depuis l'origine en 2000.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune opération constructive n'a été réalisée depuis l'origine en 2000.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le récépissé de déclaration du 15 décembre 2000 reprenait les rubriques : 2950-2b, 2450-3, 1530-2, 2920-2b

- Au vu de l'augmentation du volume de transformation de carton/jour, l'organisme est soumis à Autorisation sous les rubriques : 2940-2 et 2445-1. Une lettre de porté à connaissance de Monsieur le Préfet a été envoyée le 28/07/2017 suivi d'une visite d'un l'inspecteur de la DREAL le 30/08/2017 et d'une courrier de rendu de constat le 4/09/2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale couverte :	7 250 m ²
Superficie de stockage séparé par mur coupe feu 2h :	2 300 m ²
Superficie totale terrain :	15 700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2, rue Henri ROUBY
Zone industrielle du Florival
BP 47 - SOULTZ
68501 GUEBWILLER

Parcelles cadastrales :

292, 360, 363, 365, 381, 386, 388,
391, 393, 394, 396, 398, 402,
406, 410, 411 et 413

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 23' 32" 10 Lat. 47° 89' 20" 61

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Seule la commune de SOULTZ est concernée

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES se situe à : - 4.12 Kilomètre de la ZNIEFF1 Huehnerthal et Rauhfelsen à Soultz Haut Rhin - 6.46 Kilomètres de la ZNIEFF2 Hautes Vosges Hautes Rhinoises - 2.5 Kilomètres de la ZNIEFF2 Cours de Lauch de Issenheim
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de FELLMANN CARTONNAGES se situe à une altitude de 263.3 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied du massif des Ballons des Vosges, en plaine.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES se situe à : - 9.83 kilomètres du biotope protégé de Langenfeldkopf-Klitzkopf - 5.3 Kilomètres des collines du canton de Rouffach protégées pour sa faune et sa flore par arrêté préfectorale
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES se situe : - dans le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges, non réglementé (contractuel) et à : - plus de 20 Kilomètres du parc National du Massif du Ventron - 5.3 Kilomètre de la Réserve Naturelle Régionale des colline de Rouffach - 9.8 Kilomètres de la Réserve Biologique et Forestière Dirigée de Guebwiller - plus de 9 kilomètres des Forêts de Protection du Haut Rhin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il existe un PPBE englobant tout le Haut Rhin, mais pour lequel Soultz n'est pas impliqué dans une démarche d'action ou de surveillance
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FELLMANN CARTONNAGES ne se situe pas en zone Humide délimitée mais le ruisseau Rimbach s'écoule en bordure de propriété de l'autre coté de la voie communale.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de référencement dans la base de donnée BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à près de 600 mètres du premier captage Piézométrique à usage indéterminé (données du BRGM)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES se situe à près de 17 Kilomètres du site classé / inscrit du Massif du Schlucht-Hohneck
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES se situe à : - 5.75 Kilomètres de la ZPS, Directive Oiseau des Hautes Vosges- Haut Rhin - 4.21 Kilomètres de la ZCS , Directive Habitat des Collines Sous-Vosgiennes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES se situe à près de 17 Kilomètres du site classé / inscrit du Massif du Schlucht-Hohneck

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de prélèvement dans le milieu naturel, alimentation du site FELLMANN CARTONNAGES par le réseau d'eau potable communal pour une consommation annuelle de 1300 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets dans le milieu aquatique autre que les eaux pluviales de ruissellement et de voirie après séparateur d'hydrocarbures. Rejets très limités dans l'atmosphère
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné par la proximité d'une zone Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FELLMANN CARTONNAGES a une activité de transformation de carton. Il ne consomme pas directement de ressources forestière mais s'approvisionne auprès de fabricants de carton (essentiellement Européens et peu en France) pour une proportion à 95% de carton recyclés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRT, pas d'ICPE à risque à proximité
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les produits à risques sont limités et stockés dans un local spécifique. En cas d'accident au déchargement, le réseau de récupération/rejet des eaux pluviales de ruissellement peut être déconnecté (arrêt de la pompe de relevage) pour éviter tout rejet extérieur. Les produits liquides et pâteux sont stockés dans le bâtiment sur cuvettes de r
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic déjà existant et dimensionné dans le cadre d'une zone d'activité industrielle pour un trafic moyen de 4 camions / jour.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le 10 juillet 2012, Bureau Veritas a contrôlé Conforme les émergences acoustique en ZER et Niveau ambiant en limite de propriété pour les périodes jour et nuit. Une mise à jour est en cours en 2017. Une étude diligentée par la commune de Soultz a été réalisée en 2015 suite à des plaintes de riverains concernant des nuisances sonore provenant de la Zone Industrielle. Les résultats n'ont pas mis en cause la responsabilité de FELLMANN CARTONNAGES.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions des machines OFFSET sont canalisées. Les encres et vernis ne sont pas chargés en COV et sont de qualité "Alimentaire".</p> <p>Des analyses de la qualité des émissions sont programmées prochainement, La quantité annuelle de solvant utilisé sur le site est limitée (Technologie encre grasse en séchage par oxydation)</p> <p>Les émissions des installations de découpe sont aspirées et traitées avant rejet, des analyses des émissions de poussières sont programmées prochainement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de rinçage de l'activité "pré-pressé" (élaboration des plaques d'impression) et OFFSET sont éliminées comme "déchets". Le nettoyage des encriers ne génère que des déchets solides (tissus de nettoyage, film protecteur, ...)</p> <p>Les rejets aqueux sont limités (eaux de lavabo de nettoyage de petit matériel) : environ 20/60 litres par jour.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement de sols et voiries sont traitées sur séparateur d'hydrocarbures avant rejet en fossé/ru.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une gestion des déchets est mise en œuvre avec une politique de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parc à déchets à proximité des machines d'impression - un parc à déchets à l'extérieur du bâtiment en bennes métalliques fermées, essentiellement pour les déchets de films plastiques et déchets de carton et bois.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement se situe en zone d'activité industrielle compatible avec son activité. l'activité engendre

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, le site existe déjà et il est en exploitation. Le site est dédié principalement à la transformation d'emballages destinés au contact des denrées alimentaires, ses matières premières et son process sont certifiées "contact alimentaire". Le présent dossier est lié au dossier de régularisation ICPE dont l'exploitant qui a une expérience sur la conduite du process fait la demande.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SOULTZ

le, 21/09/2017

Signature



Patrice FELLMANN
Président
FELLMANN CARTONNAGES
Z.I. 2 rue Henri Rodary, BP 47 Soultz
68503 OUVREVILLER Cedex
SAS au capital de 10 000 000 €
Tél : +33 (0)3 89 74 56 50
Fax : +33 (0)3 89 74 55 00
<http://www.fellmann.com>
e.fellmann@fellmann.com

